

L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UKRAINE ET L'UNION EUROPEENNE

Impacts sur les filières avicoles européennes et françaises

Jonathan Hercule¹, François Cadudal

¹ITAVI – 7 rue du faubourg poissonnière - 75009 - PARIS,
hercule@itavi.asso.fr

RÉSUMÉ

Le secteur avicole ukrainien s'est rapidement développé au cours des années 2000 jusqu'à atteindre un rang similaire à celui de la France avec 1,2 millions de tonnes de viande poulet et 15,5 milliards d'œufs produits en 2017. En 2014, l'Union européenne a ouvert de manière unilatérale des contingents à droits nuls pour les produits avicoles. Pour les viandes de volailles, ces contingents sont de 36 000 tonnes et doivent atteindre 40 000 tonnes à l'horizon 2021. Malgré la crise économique en cours dans le pays, les entreprises ukrainiennes ont fortement développé leurs exportations depuis la fin des années 2000. En particulier, des agroholdings se sont structurées en clusters de production totalement intégrés en se dotant d'outils de production récents, leur permettant de soutenir la concurrence européenne, en tirant pleinement parti des économies d'échelles et d'une main d'œuvre bon marché. Si, en 2017, le solde commercial entre l'UE et l'Ukraine, tous produits confondus, est excédentaire, il est nettement déficitaire en valeur pour les produits avicoles. Ainsi, l'accord d'association est principalement défavorable à l'industrie avicole communautaire, faisant face à des écarts de compétitivité coût importants.

ABSTRACT

The EU-Ukraine Association Agreement: Impacts on the European and French poultry sectors

The Ukrainian poultry sector grew rapidly in the 2000s up to a similar level to that of France with 1.2 million tonnes of chicken meat and 15.5 billion eggs produced in 2017. In 2014, the European Union unilaterally opened zero-duty quotas for poultry products. For poultry meat, these quotas are of 36 000 tonnes and are to reach 40 000 tonnes by 2021. Despite the current economic crisis in the country, Ukrainian companies have greatly increased their exports since the late 2000s. In particular, agroholdings have developed into fully integrated production clusters with new production tools, enabling them to compete with Europe, taking full advantage of economies of scale and cheap labour. The trade balance between the EU and Ukraine is in surplus when considering all products combined, but it is clearly in deficit for poultry products. Thus, the Association Agreement is mainly unfavourable to the EU poultry industry, who is facing significant cost competitiveness gaps.

INTRODUCTION

Après avoir traversé de profondes mutations de son agriculture depuis la chute du bloc soviétique, l'Ukraine est désormais un acteur incontournable des productions animales et végétales. En particulier, le secteur des céréales, des oléo-protéagineux et de l'aviculture se sont rapidement développés depuis le début des années 2000.

Dans le cadre du traité d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne (UE), ratifié le 16 septembre 2014, cette dernière a ouvert de manière unilatérale des contingents d'importation à droits nuls pour les viandes de volailles et les œufs ukrainiens. Malgré l'annexion de la Crimée et du Donbass par la Russie, concomitante avec le mouvement *Maidan* et la ratification du traité, les entreprises ukrainiennes ont fortement développé leurs exportations, notamment suite à leur accession à l'OMC en 2009.

Moteur de l'activité exportatrice, des agroholdings se sont structurées en clusters de production totalement intégrés (production d'aliment, sélection, accoupage, élevage, transformation, distribution) en se dotant d'outils de production récents, leur permettant de soutenir la concurrence européenne, en tirant pleinement parti des économies d'échelles, d'un coût de l'aliment bas et d'une main d'œuvre très bon marché.

Après avoir analysé l'évolution des structures de production agricoles en Ukraine et des déterminants de la compétitivité de la filière avicole, cet article dressera un bilan du marché des productions en volaille de chair et ponte en Ukraine afin d'aborder les enjeux de l'accord d'association UE-Ukraine pour la filière européenne.

1. LES MUTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE UKRAINIEN DEPUIS L'INDEPENDANCE

1.1. Caractéristiques de la production agricole

Grâce à des conditions pédoclimatiques favorables, l'Ukraine jouit d'un potentiel de production agricole important, notamment dans le secteur des grandes cultures. En 2016, les surfaces agricoles s'étendent sur 71 % du territoire ukrainien dont la moitié est composée de terres particulièrement riches en matière organique, les terres noires ou tchernozioms, qui s'étendent sur de grandes plaines facilement mécanisables. Parfois appelée « grenier à grain » de l'Europe, elle se positionne entre autre au quatrième rang des exportateurs de maïs, et est également le leader mondial des exportations de tourteau et d'huile de tournesol. Plus généralement, les productions végétales représentent entre 60 % et 75 % de la

production agricole en valeur. Au sein des productions animales, les secteurs bovins (lait et viande) sont prépondérants (43 % de la production en valeur) mais perdent du terrain face au développement des productions avicoles (35 %) tandis que la part de la production porcine reste stable (22 %).

1.2. Structures de production agricole

Après avoir recouvré son indépendance en 1991, l'économie ukrainienne entre en récession jusqu'au début des années 2000. Ainsi, entre 1992 et 1998, le PIB par habitant a été quasiment divisé par deux passant de 3 300 USD à 1 700 USD¹, avec dans le même temps un recours massif aux importations de denrées alimentaires.

Le secteur agricole est réformé à partir de 1999 et les quelques 11 000 exploitations du pays sont progressivement privatisées. Ainsi, 6,8 millions d'anciens travailleurs agricoles des kolkhozes et sovkhozes se voient répartir le foncier agricole sous la forme de titres de propriétés appelés « paï » et d'une part variable du capital des entreprises agricoles. Face aux difficultés de gestion d'un tel marché, un moratoire sur la vente de terres, toujours en vigueur à l'heure actuelle, instaure un marché locatif sur le foncier à partir de 2001.

En 2016, les structures de production agricoles sont réparties entre les petites exploitations de production vivrière d'une part (20 % de la SAU), et les entreprises agricoles d'autre part (SSSU, 2018). Le secteur des entreprises est assez hétérogène et couvre des exploitations allant de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers d'hectares. Ce secteur peut se répartir en trois catégories (Grandjean, 2018) comprenant (i) les exploitations familiales de 80 ha en moyenne, occupant 8 % de la SAU, dont la production peine à se développer, (ii) les exploitations patronales, allant de quelques centaines à quelques milliers d'hectares, couvrant 57 % de la SAU et dont la gestion est héritée du collectivisme agraire et (iii) les grandes firmes agricoles ou « agroholdings », allant de 10 000 ha à 500 000 ha, qui se sont développées grâce à l'apport de capitaux extérieurs à l'agriculture et au moyen de connivences fortes avec l'État central.

Le contexte porteur sur les matières premières durant la période 2007 à 2014 et l'accession de l'Ukraine à l'OMC en 2009 ont été favorables au développement de l'agrobusiness ukrainien. En outre, l'absence de marché foncier couplé à un émiettement de la propriété a permis aux agroholdings de se développer rapidement et d'investir dans leurs outils de commercialisation et/ou de transformation plutôt que d'immobiliser un capital important dans l'achat de terres agricoles.

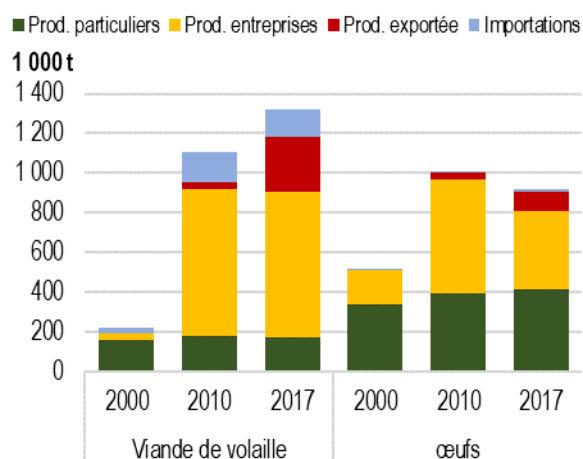
¹ En USD constants (année de référence 2010)

2. MARCHES AVICOLES EN UKRAINE

2.1. Une production en hausse dans les années 2000

Entre 1991 et 2000, la crise économique a pour conséquence une baisse de la consommation de viandes. Entre 2000 et 2010, les productions avicoles sont reparties à la hausse (+ 17 % / an pour la viande de volaille, + 7 % / an pour les œufs) à travers un développement rapide de la production au sein d'entreprises commerciales (figure 1). Entre 2010 et 2017, on assiste à un fléchissement de la croissance de la production (+ 3 % / an pour la viande de volaille et - 1 % / an pour les œufs), avec un développement des exportations. Les productions vivrières se sont toutefois maintenues à leur niveau historique et représentent 14 % en production de viande de volaille et 46 % de la production totale d'œufs. La volaille et les œufs constituant une ressource de protéine peu chère, c'est d'abord la croissance de la consommation qui a soutenu le développement de la production. Avec 1,2 millions de tonnes (Mt) de viande de poulet et 15,5 milliards d'œufs produits en 2017, l'Ukraine est désormais un producteur de poids en Europe, de niveau comparable à la France (1,0 Mt de poulet, 14,9 milliards d'œufs en 2017).

Figure 1. Évolution du marché de la viande de volaille et des œufs en Ukraine entre 2000 et 2017. Sources : GTA, SSSU. Unités : milliers de tonne équivalent carcasse et milliers de tonne équivalent œuf coquille



La consommation de viande de volaille se stabilise entre 2008 et 2016 autour de 22 kg / hab, puis atteint 24 kg / hab en 2017. La consommation d'œufs progresse quant à elle jusqu'en 2014 avant de subir un repli important en lien avec une perte d'outils de production suite au conflit avec la Russie. En 2017, la consommation d'œufs s'établit à 259 œufs / hab.

Compte-tenu du niveau de consommation proche de ceux des pays de l'UE, d'une population qui décroît régulièrement depuis l'indépendance (44,8 millions d'habitants en 2017) et du contexte politique du pays

qui pénalise les achats des ménages, avec une monnaie régulièrement dévaluée depuis 2014, les perspectives de croissance de la demande en produits avicoles semblent limitées.

Avec une demande stagnante depuis dix ans, c'est vers le marché export que la production avicole s'est naturellement tournée dans le cas de la volaille de chair. Pour les œufs, le poids du marché informel, dont la production est saisonnière, engendre une cyclicité du prix des œufs commerciaux avec des périodes de prix très bas, qui accroît la concurrence entre quelques acteurs, ce qui constitue également une incitation pour l'export.

2.2. Les exportations soutiennent la production avicole depuis la fin des années 2000

Les exportations d'œufs et ovoproduits sont en croissance depuis 2007 et s'établissent à 101 000 tonnes équivalent œuf coquille (téoc) en 2017 constituées au deux-tiers d'œufs en coquille à destination des pays du Proche et Moyen-Orient. Malgré l'accord de libre-échange, la part de l'Union européenne (UE) dans les exportations d'œufs reste faible (4 %). La part de la production commerciale exportée est en croissance sur dix ans passant de 3 % en 2008 à 26 % en 2017, aussi l'orientation à l'export constitue un enjeu certain de développement pour les entreprises.

Les exportations de viandes de volaille se sont tout d'abord dirigées vers les pays de l'ex-URSS jusqu'en 2014 pour ensuite s'orienter progressivement vers les pays du Proche et Moyen Orient, l'Afrique et l'UE. En 2017, 28 % de la production commerciale de poulet de chair est exportée, dont près d'un tiers vers l'UE. Si le développement des exportations vers les pays du PMO et l'Afrique se fait surtout à la faveur des entiers congelés, les exportations vers l'UE concernent surtout des découpes fraîches de forte valeur ajoutée, telle que des préparations, des filets ou des cuisses.

2.3. De nombreux avantages compétitifs pour les entreprises avicoles Ukrainiennes

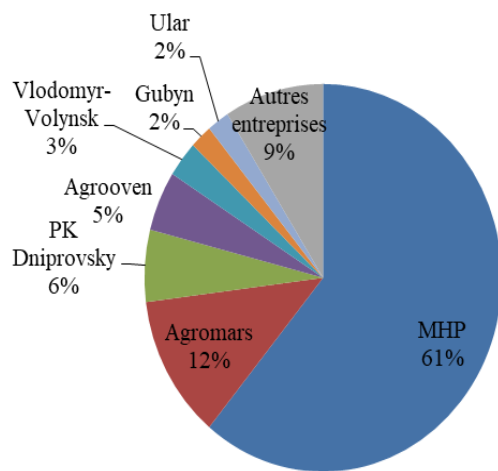
Avec des terres fertiles, peu gourmandes en intrants, l'Ukraine affiche de très bons rendements en grandes cultures comme en tournesol (20 qx/ha), en maïs (55 qx/ha) et en blé (41 qx/ha). L'aliment représentant plus de 60 % du coût du poulet vif et des œufs sortie élevage, les entreprises avicoles ukrainiennes se positionnent ainsi parmi les plus compétitives au niveau mondial, avec en outre des coûts de main d'œuvre très faibles.

Enfin dans les secteurs avicoles, les agroholdings sont fortement représentées avec près de la moitié de la production d'œufs et 77 % de la production en

volaille de chair. Celles-ci présentent un fort degré d'intégration verticale, les outils de production étant souvent regroupés géographiquement leur permettant de tirer pleinement parti des économies d'échelles réalisables en élevage de volaille.

Parmi les principaux acteurs de la filière avicole ukrainienne, on trouve le groupe *Myronovsky HilboProduct* (MHP) qui représente 61 % de la production commerciale de poulet de chair en 2017 (figure 2). Par ailleurs, le groupe assure 96 % de la valeur des exportations de volailles du pays.

Figure 2. Part de marché à la production des principales entreprises avicoles chair ukrainiennes en 2017 – Source : USDA (2018)

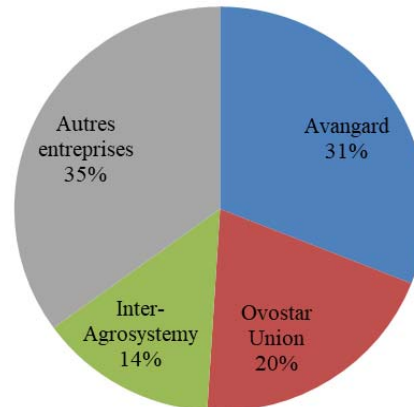


Dans le secteur ponte, le groupe *Avangard* est le premier producteur avec 2,6 milliards d'œufs produits en 2017, et pèse pour 31 % de la production commerciale et pour 40 % des exportations ukrainiennes d'œuf en coquille. Entre 2013 et 2017, la production chute de 65 % en lien avec la perte d'outils de production en Crimée et dans le Donbass mais également à des restrictions à l'exportation pour cause de détection de salmonelles et d'influenza aviaire dans le sud du pays.

Le deuxième producteur *Ovostar* a produit 1,7 milliards d'œufs en 2017, pour un chiffre d'affaire de près de 100 millions d'euros dont 48 % orienté à l'export. Le segment « coquille » constitue le cœur d'activité de l'entreprise avec près de 70 % du chiffre d'affaires.

Ainsi, selon l'étude annuelle du WUR les coûts de production ukrainiens concurrencent ceux du Brésil pour le poulet et ceux des États-Unis pour les œufs. Comparé à la France, le coût de production sortie élevage est inférieur de 26 % pour le poulet vif et de 22 % pour les œufs (Van Horne, 2017 a, b).

Figure 2. Part de marché à la production des principales entreprises avicoles ponte ukrainiennes en 2017 – Source : Itavi d'après site internet des entreprises



3. ENJEUX DE L'ACCORD D'ASSOCIATION UE-UKRAINE

3.1. Les quotas prévus dans l'accord de libre-échange

L'accord de libre-échange UE-Ukraine, qui concrétise le traité d'association, est entré officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il prévoit des quotas d'importation à droits réduits ou nuls pour un certain nombre de produits avicoles.

En volaille de chair, l'accord prévoit un contingent de 20 000 t pour le poulet entier congelé, utilisé à 29 % en moyenne sur la période 2015-2017, ainsi qu'un contingent de 16 000 t couvrant l'ensemble des découpes de volailles. À partir de 2017, les volumes de ce dernier contingent sont accrus de 800 t par an jusqu'en 2021 pour atteindre 20 000 t. Celui-ci est utilisé au-delà des 100 %. Par ailleurs, l'accord de libre-échange prévoit également la libéralisation totale de plusieurs lignes tarifaires dont la NC8 0207 13 70 correspondant aux « autres découpes fraîches de poulet ». Les opérateurs ukrainiens se sont rapidement engouffrés dans cette brèche pour exporter des filets avec os, produits intermédiaires d'abattoir qui sont repris dans des ateliers de découpe situés dans l'UE où a lieu la séparation entre filets et ailes. Au-delà de l'avantage tarifaire portant sur des volumes virtuellement illimités, ce processus permet également à de la matière première d'origine ukrainienne de bénéficier du tampon vétérinaire communautaire puisque transformé et conditionné dans l'UE.

Pour les œufs et ovoproduits, les contingents communautaires à droit nul sont répartis de la manière suivante : (i) un contingent de 3 000 t concernant les œufs en coquille frais (hors œufs à couver). Jusqu'au second semestre 2017, ce contingent n'était pas utilisé. Depuis fin 2017, début 2018 ce contingent est utilisé à 40 %. (ii) Un contingent de 1 500 t équivalent

coquille concernant les œufs frais et les ovoproduits. Le volume sous contingent augmente de 300 t par an entre 2016 et 2021. Le taux d'utilisation du contingent est passé de 5 % en 2015/2016 à près de 60 % en 2018. Au-delà de ces accès dans le cadre de l'accord d'association avec l'Ukraine, il existe des contingents à droits réduits mis en place lors des accords du GATT et accessibles à tous les opérateurs autorisés à exporter des œufs et/ou des ovoproduits vers l'UE.

3.2. Les échanges UE-Ukraine

En 2017, la balance commerciale entre l'UE et l'Ukraine est excédentaire, toutes catégories de produits confondus. Toutefois, l'Ukraine exporte de façon croissante des produits à forte valeur ajoutée vers l'UE.

Ainsi les exportations Ukrainiennes de viandes de volailles sont passées 312 tonnes équivalent carcasse (téc) en 2013 à 83 000 téc en 2017 et devraient s'établir autour de 130 000 tonnes en 2018 selon les données Eurostat disponibles sur les onze premiers mois (tableaux 1 & 2). Avec le repli des importations brésiliennes en raison du scandale sanitaire « *carne fraca* » l'Ukraine représente 12 % des importations communautaires sur janvier-novembre 2018.

Ces exportations sont principalement constituées de découpes fraîches (59 %) et congelées (32 %) de poulet. Notamment les exportations du code 0207 13 70, s'élèvent à 35 % en 2017, et devraient s'établir autour de 44 % en 2018 alors qu'elles étaient nulles en 2015. Les importations en provenance de l'UE s'établissent quant à elles à 168 658 téc en 2017 et sont en augmentation. Il s'agit principalement de viande séparée mécaniquement (VSM) en provenance de Pologne qui pèse pour 78 % des exportations communautaires vers l'Ukraine en volume. Si le solde des échanges avec l'UE est déficitaire pour l'Ukraine en volume, il est nettement excédentaire en valeur en 2017 (+ 144 millions €).

Dans le secteur des œufs, les exportations vers l'UE sont en nette hausse depuis 2014 et devraient s'établir autour de 17 000 téc en 2018. Se sont notamment les exportations ovoproduits qui contribuent à la hausse et représentent les trois quarts des volumes exportés en 2018. Les importations sont moins importantes et restent relativement stables. En 2017, les exportations ont été orientées à la baisse du fait de prix bas liés au retour de la production aux États-Unis. Toutefois la situation en 2018 semble se rétablir avec un excédent estimé à + 12 millions € sur la base des onze premiers mois de l'année.

3.3. Le leader de la volaille MHP accroît ses positions en UE

Après avoir établi sa position de leader incontesté de la production de volailles de chair en Ukraine (56 % des volumes produits), MHP a investi dans des outils de découpe aux Pays-Bas (Jan Zandbergen BV, 2016) et en Slovaquie (WE Trade s.r.o., 2017) afin d'optimiser au mieux les contingents d'importations communautaires. Si l'entreprise a échoué au rachat de Doux face à LDC, elle acquiert en novembre 2018 l'entreprise slovène Perutnina Ptuj, qui détient 13 entreprises implantées en UE, avec deux abattoirs en Slovénie, un en Bosnie-Herzégovine, un en Serbie et un en Hongrie. L'entreprise affiche une production de poulet de 84 000 tonnes par an et un chiffre d'affaires de 257 millions € en 2017.

CONCLUSION

Depuis la ratification du traité de d'association avec l'UE, les agroholdings ukrainiennes, qui détiennent des avantages compétitifs indéniables et qui couvrent l'essentiel du marché commercial du pays, bénéficient pleinement des contingents d'importations alloués pour le secteur de la volaille et des œufs.

Le marché communautaire est en effet un marché lucratif qui soutient la production et l'investissement dans le secteur de la volaille de chair notamment. De plus, le contexte actuel de hausse des prix du filet en UE depuis le recul du Brésil constitue un contexte porteur pour l'Ukraine. Avec l'agrandissement de ses moyens de production d'une part, et le rachat de plusieurs outils de production et de découpe en UE d'autre part, le leader de la production de poulet MHP affiche une volonté forte de s'implanter comme acteur de poids sur le marché européen. Également en capacité de concurrencer les firmes européennes sur leurs débouchés dans les pays tiers (Afrique, Asie Proche et Moyen-Orient), l'Ukraine accroît ainsi la pression concurrentielle sur le marché communautaire, au détriment des acteurs les moins compétitifs.

Si les opportunités d'export vers l'UE pour les œufs ukrainiens semblent plus limitées, avec des contingents plus protecteurs, et seulement deux entreprises habilitées à exporter, les ventes sont en forte croissance depuis 2014. L'agrément pour l'export d'œufs en coquille est notamment conditionné à la directive bien-être (1999/74/CE) sur les cages aménagées. En revanche, les exportations d'ovoproduits, majoritaires, ne requièrent pas ces mesures. Ainsi, avec une consommation européenne d'ovoproduits qui représente autour de 20 % de la consommation totale d'œufs, cette différence de règles applicables tend à accentuer les écarts de compétitivité-prix à la faveur de la production ukrainienne.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Commission Européenne, 2018, 'Ukraine - Trade - European Commission.', article en ligne, URL: <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/ukraine/> [consulté le 28 nov. 2018]
- France Agrimer, 2015, 'Les filières avicoles en Ukraine, l'émergence d'un acteur mondial ?', *Les études de France Agrimer*, édition mai 2015, rédaction : François Cadudal
- Grandjean N., Perrin N., 2018, 'L'agriculture ukrainienne : évolutions et principaux enjeux', Centre d'études et de prospective, Analyse n° 114 - mars 2018
- Hervé, J-J., 2017, 'Ukraine-Union européenne : Qu'attendre pour l'agriculture de l'accord de libre-échange ?', *Le Déméter* 27, 23^e édition, pp. 19-37
- SSSU, 2018, 'Statistical Yearbook of Agriculture 2017', State Statistics Services of Ukraine. Kyiv 2018.
- USDA, 2018, 'Ukraine – Poultry and products annual', GAIN Report Number: UP1814, published 9/6/2018.
- Van Horne, P.L.M, 2017, 'Competitiveness of the EU poultry meat sector, base year 2015'
- Van Horne, P.L.M, Bondt, N., 2017, 'Competitiveness of the EU egg sector, base year 2015'

Tableau 1. Échanges commerciaux en volume entre l'Ukraine et l'Union européenne à 28

Source : Itavi d'après Eurostat

		2013	2014	2015	2016	2017	2018*	18*/17
	Exportations vers UE	312	22 162	46 376	51 992	83 038	131 203	+ 58 %
	<i>dont code 0207 13 70</i>	0	0	0	3 939	29 216	59 116	+ 102 %
Viande de volaille (téc)	Importations depuis UE	71 135	76 834	90 446	117 760	168 658	185 868	+ 10 %
	<i>dont Pologne</i>	17 147	30 676	52 803	84 072	132 191	143 118	+ 8 %
	<i>dont Allemagne</i>	28 292	25 031	22 792	21 720	13 633	19 516	+ 43 %
Œufs (téoc)	Exportations vers UE	0	174	4 913	11 488	3 783	16 929	+ 348 %
	<i>dont œufs en coquille</i>	0	0	0	0	1 729	3 154	+ 82 %
	<i>dont ovoproduits</i>	0	174	4 913	11 488	2 054	13 776	+ 571 %
	Importations depuis UE	724	256	503	994	807	383	- 52 %
	<i>dont œufs en coquille</i>	24	0	0	18	5	0	- 100 %
	<i>dont ovoproduits</i>	700	256	503	976	802	383	- 52 %

* Projection des tendances 2017/2018 des 11 premiers mois de l'année

Tableau 2. Échanges commerciaux en valeur entre l'Ukraine et l'Union européenne à 28

Source : Itavi d'après Eurostat

		2013	2014	2015	2016	2017	2018*	18*/17
Viande de volaille (1 000 €)	Exportations vers UE	389	36 009	68 293	66 084	112 821	201 128	+ 78 %
	<i>dont code 0207 13 70</i>				4 843	39 035	90 776	+ 133 %
	Importations depuis UE	31 843	27 673	25 445	28 302	40 695	42 108	+ 3 %
Œufs (1 000 €)	Exportations vers UE		140	3 909	7 697	3 663	13 678	+ 273 %
	<i>dont œufs en coquille</i>					2 264	3 315	+ 46 %
	<i>dont ovoproduits</i>		140	3 909	7 697	1 399	10 364	+ 641 %
	Importations depuis UE	3 953	2 636	2 735	2 698	2 081	1 914	- 8 %
	<i>dont œufs en coquille</i>	18	0	0	15	21	0	- 100 %
	<i>dont ovoproduits</i>	3 935	2 636	2 735	2 683	2 061	1 914	- 7 %

* Projection des tendances 2017/2018 des 11 premiers mois de l'année